



A. D. G. E. S. S. A.

EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**



EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Michel CHARPENTIER
Jean-Marie DESCOUENS
Bruno GAUTHIER
Gilbert LAVOLTE
Florence RANOUX

Impasse des Mûriers
33700 MÉRIGNAC
Tél. : 05 57 92 29 60
Fax : 05 57 92 29 79
figeor@figeor.fr
www.figeor.fr

Société inscrite au tableau
de l'Ordre des experts
comptables Région Aquitaine
et à la Compagnie
des Commissaires aux Comptes
de Bordeaux.



S.A.S. au capital de 400 000 €
RCS B 303 789 358
N° TVA Intracommunautaire
FR 27 303789358
SIRET 303 789 358 000 56
NAF 6920Z

A. D. G. E. S. S. A.

**Association pour le Développement et la Gestion
des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine**

31, rue du Fils
33000 BORDEAUX

EXERCICE CLOS LE 31/12/2008

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

oo O oo

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association "A.D.G.E.S.S.A." tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les informations fournies aux adhérents.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I) OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS



Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants mentionnés dans la note « I – Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe :

En application des règlements comptables CRC 2002-10 et 2004-06, votre Association a été amenée à ventiler, entre structure et composants, les constructions figurant en immobilisations corporelles, et à calculer les dotations aux amortissements de la structure et des composants sur la base de leur durée d'utilisation.

Nous nous sommes assurés de la correcte application de ces règlements comptables.

L'association a constitué une provision pour risques prud'homaux à la clôture de l'exercice 2008.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à interroger le Cabinet d'Avocat traitant de l'affaire afin de valider le montant de la provision inscrite au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Le traitement comptable en fonds dédiés du passage aux 35 heures s'est terminé le 31 janvier 2005. Un solde débiteur subsiste néanmoins au 31 décembre 2008 pour un montant global de 33 K€. Ayant perdu le caractère de fonds dédiés et dans l'attente de leur affectation définitive, ces sommes sont considérées comme des reports à nouveau débiteurs.

Comme le signale l'annexe, l'affectation du solde du compte dans chaque Etablissement a fait l'objet d'une proposition dans les comptes administratifs de l'exercice en fonction des résultats de chacun, pour validation par les autorités de tutelle.

Un fonds de commerce de résidence de trente places figure en immobilisations incorporelles pour un montant net de 217 K€ au 31 décembre 2008. Conformément au règlement comptable CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, nous nous sommes assurés que la valeur nette comptable de ce fonds de commerce n'était pas supérieure à sa valeur vénale et à sa valeur d'usage.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III) INFORMATIONS FOURNIES AUX ADHERENTS :

Nous avons également procédé aux vérifications des informations fournies aux adhérents.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de votre Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à MERIGNAC, le 20 avril 2009

Pour la SAS FIGEOR,

Bruno GAUTHIER
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2008				Exercice précédent 31/12/2007	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
<i>Immobilisations incorporelles</i>						
Frais d'établissement	-	-	-		-	
Frais de recherche et développement	123 230	5 663	117 567	0,3%	36 643	0,1%
Concession, brevets, droits similaires	220 104	173 803	46 301	0,1%	75 654	0,3%
Fonds commercial	241 182	24 048	217 134	0,5%	220 805	0,7%
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-		-	
<i>Immobilisations corporelles</i>						
Terrains	940 696	82 353	858 343	2,0%	607 306	2,0%
Constructions	39 490 473	13 861 491	25 628 982	59,7%	16 608 367	55,8%
Installations techniques, mat. & out. Industr	2 653 553	1 982 314	671 239	1,6%	684 348	2,3%
Autres immobilisations corporelles	4 465 462	2 390 624	2 074 838	4,8%	1 329 591	4,5%
Immobilisations en cours	4 883 851	-	4 883 851	11,4%	6 474 231	21,7%
Avances & acomptes sur immobilisations	-	-	-		-	
<i>Immobilisations financières</i>						
Participations	837	-	837	0,0%	837	0,0%
Créances rattachées à des participations	-	-	-		-	
Autres titres immobilisés	-	-	-		-	
Prêts	-	-	-		420	0,0%
Autres	10 114	-	10 114	0,0%	9 922	0,0%
Total I	53 029 502	18 520 295	34 509 206	80,4%	26 048 124	87,5%
COMPTES DE LIAISON						
Total II	-	-	-	0	-	0
ACTIF CIRCULANT						
<i>Stocks et en cours</i>						
Matières premières & approvisionnements	27 200	-	27 200	0,1%	31 193	0,1%
En cours de production de B & S	-	-	-		-	
Produits intermédiaires et finis	-	-	-		-	
Marchandises	-	-	-		-	
<i>Avances & acomptes versés sur commandes</i>	-	-	-		-	
<i>Créances</i>						
Créances redevables et comptes rattachés	2 259 984	68 521	2 191 463	5,1%	2 076 558	7,0%
Fournisseurs débiteurs	6 995	-	6 995	0,0%	9 570	0,0%
Personnel	850	-	850	0,0%	-	
Etat taxe sur le chiffre d'affaires	763 785	-	763 785	1,8%	-	
Autres créances	3 260 228	-	3 260 228	7,6%	202 245	0,7%
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	393 498	-	393 498	0,9%	170 566	0,6%
<i>Disponibilités</i>	1 715 401	-	1 715 401	4,0%	1 194 516	4,0%
<i>Charges constatées d'avance</i>	41 319	-	41 319	0,1%	40 688	0,1%
Total III	8 469 260	68 521	8 400 739	19,6%	3 725 336	12,5%
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-		-	
Primes de remboursements des obligations	-	-	-		-	
Total IV	-	-	-	0	-	0
TOTAL ACTIF I + II + III + IV	61 498 761	18 588 817	42 909 944	100%	29 773 458	100%

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2008		Exercice précédent 31/12/2007	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>	7 345 833	17,1%	6 374 286	21,4%
<i>Fonds associatifs avec droit de reprise</i>	2 472 077	5,8%	2 575 207	8,6%
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	3 022 719	7,0%	2 877 003	9,7%
Réserves de compensation	216 376	0,5%	183 216	0,6%
Réserves de trésorerie	162 601	0,4%	162 601	0,5%
Autres réserves	1 125 505	-	1 023 646	-
<i>Report à nouveau</i>	1 557 357	-	1 176 500	-
<i>Résultat de l'exercice</i>	913 210	-	324 794	-
<i>Subventions d'investissement</i>	7 314 924	17,0%	3 051 603	10,2%
Provisions réglementées				
Provision pour réserve de trésorerie	378 021	0,9%	378 021	1,3%
Réserves des plus-values nettes d'actifs	215 378	0,5%	200 239	0,7%
Total I	17 531 857	40,9%	13 277 236	44,6%
COMPTES DE LIAISON				
Total II	-	0	-	0
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES				
Total III	80 395	0,2%	57 860	0,2%
FONDS DEDIES				
Total IV	91 150	0,2%	-	0
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1)	13 604 158	31,7%	10 801 703	36,3%
Emprunts et dettes financières	4 356 892	10,2%	707 833	2,4%
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	878 167	2,0%	747 798	2,5%
Dettes fiscales et sociales	2 981 052	6,9%	2 618 249	8,8%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 668 024	6,2%	940 599	3,2%
Autres dettes	717 796	1,7%	621 680	2,1%
Produits constatés d'avance	452	0,0%	500	0,0%
Total V	25 206 541	58,7%	16 438 362	55,2%
TOTAL PASSIF I + II + III + IV + V	42 909 944	100%	29 773 458	100%

(1) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banques

2 962 661

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Exercice clos le 31/12/2008		Exercice précédent 31/12/2007		Variation	
	Total	%	Total	%	Variation	%
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises et matières premières	-		-		-	N.S
Variation de stocks de marchandises	-		-		-	N.S
Achats autres approvisionnements	1 376 775	5,1%	1 238 105	4,9%	138 670	11,2%
Variation de stocks autres approv.	3 993	0,0%	2 442		6 435	
Autres achats et charges externes	3 500 777	13,0%	3 360 424	13,3%	140 353	4,2%
Impôts et taxes assimilés	1 530 018	5,7%	1 441 687	5,7%	88 331	6,1%
Salaires et traitements	12 206 889	45,5%	11 689 566	46,4%	517 323	4,4%
Charges sociales	5 802 471	21,6%	5 420 597	21,5%	381 874	7,0%
Dotations aux amortissements :						
Sur immobilisations /amortissements	1 554 374	5,8%	1 523 674	6,1%	30 700	2,0%
Sur immobilisations / provisions	-		-		-	N.S
Dotations aux provisions sur actif circulant	21 246	0,1%	13 000	0,1%	8 246	63,4%
Dotations aux provisions pour risques & charges	18 000	0,1%	17 765	0,1%	235	1,3%
Engagements à réaliser sur ressources affectées	124 094	0,5%	-		124 094	#DIV/0!
Autres charges	36 211	0,1%	25 738	0,1%	10 473	40,7%
TOTAL I	26 174 848	97,5%	24 728 114	98,2%	1 446 734	5,9%
Quote part de résultat sur opérations communes	-		-		-	
Charges financières						
Dotations financières aux amort. et provisions	-		-		-	N.S
Intérêts & charges assimilés	354 168	1,3%	350 885	1,4%	3 283	0,9%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 412	0,0%	-		1 412	#DIV/0!
TOTAL II	355 580	1,3%	350 885	1,4%	4 695	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	86 100	0,3%	92 105	0,4%	6 005	-6,5%
Sur opérations en capital	222 524	0,8%	1 238	0,0%	221 286	N.S
Dotations aux amortissements et provisions	13 568	0,1%	-		13 568	
TOTAL III	322 192	1,2%	93 343	0,4%	228 849	
TOTAL CHARGES (I + II + III)	26 852 622	100,0%	25 172 341	100,0%	1 680 281	6,7%
EXCEDENT = résultat créditeur	-		-		-	
TOTAL GENERAL	26 852 622	100,0%	25 172 341	100,0%	1 680 281	6,7%

 Document soumis
 au visa du commissaire
 aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	Exercice clos le 31/12/2008		Exercice précédent 31/12/2007		Variation	
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
<u>Produits d'exploitation</u>						
Ventes de marchandises	-		-		-	N.S
Production vendue de biens	158 077	0,6%	140 765	0,6%	17 312	12,3%
Prestations de services					-	N.S
Sous-total A	158 077		140 765		17 312	
<u>Autres produits d'exploitation</u>						
Production stockée ou déstockage de production	-		-		-	N.S
Production immobilisée					-	N.S
Dotations et produits de tarification	24 471 199	91,1%	23 419 024	93,0%	1 052 175	4,5%
Subventions d'exploitation et participations	602 502	2,2%	530 789	2,1%	71 713	13,5%
Reprise sur amortissements et provisions et transferts de charges	101 981	0,4%	203 178	0,8%	- 101 197	-49,8%
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	-		-		-	N.S
Autres produits	255 559	1,0%	286 530	1,1%	- 30 971	-10,8%
Sous-total B	25 431 241	94,7%	24 439 521	97,1%	991 720	4,1%
TOTAL I	25 589 318	95,3%	24 580 286	97,6%	1 009 032	4,1%
<u>Quote part de résultat sur opérations en commun</u>	-		-		-	N.S
Produits financiers						
De participations et des immobilisations financières	-		-		-	N.S
D'autres valeurs mobilières et créances d'actifs	-		-		-	N.S
Autres intérêts et produits assimilés	1 208	0,0%	1 539	0,0%	- 331	-21,5%
Reprises sur provisions et transferts de charges	-		-		-	N.S
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	34 299		34 009		290	0,9%
TOTAL II	35 507	0,1%	35 548	0,1%	- 41	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	124 702	0,5%	84 137	0,3%	40 565	48,2%
Sur opérations en capital	189 886	0,7%	124 057	0,5%	65 829	
Reprise sur provisions et transferts de charges	-		23 520	0,1%	- 23 520	0,0%
TOTAL III	314 588	1,2%	231 714	0,9%	82 874	
TOTAL PRODUITS (I + II + III)	25 939 412	96,6%	24 847 548	98,7%	1 091 864	4,4%
DEFICIT = résultat débiteur	913 210	3,4%	324 794	1,3%	588 416	181,2%
TOTAL GENERAL	26 852 622	100,0%	25 172 341	100,0%	1 680 281	6,7%

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

ADGESSA CONSOLIDE
Etats financiers au 31 décembre 2008 (en Euros)

ANNEXE

	<u>Pages</u>
Faits majeurs de l'exercice	A - 1
Historique et présentation	A - 1
Principes, règles et méthodes comptables	A - 2
Notes sur le bilan actif	A - 3
Notes sur le bilan passif	A - 4
Informations relatives au compte de résultat	A - 5
Sections d'investissement	A - 6
Etat détaillé des biens reçus en crédit-bail	A - 7
Etat détaillé du personnel	A - 7
Engagements financiers et autres informations	A - 8

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association. Ils regroupent les comptes administratifs des 14 établissements dont l'association assure la gestion :

- Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance à Bordeaux (33),
- Maison de retraite du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- Maison de retraite Saint-Joseph à Port-Ste-Foy (24),
- Maison de retraite Saint-Léon à Mazères-Lezons (64),
- Maison de retraite du Grand Bon Pasteur à Bordeaux (33),
- Maison de retraite François Henri à Pau (64),
- Maison de retraite Saint Jean à Buglose (40),
- Maison de retraite Bossège à St Laurent du Médoc (33),
- Maison de retraite Bernède à Pomarez (40),
- Maison de retraite Le Berceau (40),
- Foyer Jenny Lepreux à Mérignac (33),
- Foyer du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- SAVS du Bon Pasteur à Saint-Brice (33),
- MECS Ermitage Lamourous au Pian-Médoc (33),

ainsi que les comptes du siège social et de l'association.

Document soumis au visa du commissaire aux comptes
--

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

1) Courant février 2008, a démarré la construction de l'EHPAD du BOIS GRAMOND à Eysines. D'une durée de 18 mois, les travaux devraient s'achever en juin 2009 et l'ouverture pour l'accueil des premiers résidents est prévue pour août 2009. Cet EHPAD comprendra 89 places, dont 14 en unité Alzheimer. Seuls figurent au bilan consolidé les travaux réalisés au cours de l'année 2008.

2) Les travaux de réhabilitation/extension de la maison de retraite du GRAND BON PASTEUR qui ont démarré début janvier 2007 se sont achevés en décembre 2008 comme prévu. Le coût prévisionnel du chantier était de 11,8 M€ financé par une subvention du Conseil Général de 3,08 M€. Grâce au système de la loi DALO du 7/03/2007, nous avons obtenu rétroactivement le bénéfice de la TVA à 5,5% sur l'ensemble de l'opération : ceci a représenté une économie d'environ 1,2 M€.

HISTORIQUE ET PRESENTATION :

L'ADGESSA (Association pour le Développement et la Gestion des Equipements Sanitaires et Sociaux d'Aquitaine) a été créée et déclarée le 21 juillet 1981 à la Préfecture de la Gironde. Elle a pour but :

- d'aider les associations et congrégations gestionnaires adhérentes, à faire face à l'évolution des oeuvres qu'elles administrent,
- de prendre le relais de tout organisme oeuvrant dans le secteur sanitaire, social et médico-social qui ne pourrait continuer à assurer la gestion des établissements ou services qu'il a en charge,
- de participer à toute action tendant au développement des équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'à toute opération immobilière s'y rattachant.

En 1982, l'ADGESSA a d'abord repris la gestion de l'Ermitage Lamourous. En 1986, ont suivi la maison de retraite St Joseph, la maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance et le foyer Jenny Lepreux.

En 1994, la troisième maison de retraite Saint-Léon fait son entrée. Puis, en 1997 l'association reprend les deux établissements du Bon Pasteur : la maison de retraite et le foyer pour handicapés, gérés auparavant par la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe.

Le 6 décembre 2002, la Congrégation des Soeurs de Sainte-Marthe nous confient en gestion leur quatrième établissement : la maison de retraite du Grand Bon Pasteur.

Après le transfert de l'habilitation accordée par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, l'Association Diocésaine de Bayonne nous confie en gestion la maison de retraite François Henri à Pau à compter du 1er août 2003.

Puis, l'Association Diocésaine d'Aire sur Adour et Dax nous confie la gestion de la maison de retraite Saint Jean à Buglose à compter du 1er janvier 2004.

En novembre 2004 après sollicitation du Conseil Général et de la DDASS de la Gironde, pour la première fois de son histoire, l'association rachète le fonds de commerce et l'immobilier (terrain+bâtiment) de la Résidence Bossège à Saint Laurent du Médoc.

L'avant dernier établissement repris en gestion au 1er janvier 2006 est la maison de retraite Bernède à Pomarez, après accord du Conseil Général des Landes et de l'Association Essor Pomarezien ancien gestionnaire.

Et le dernier établissement, mais le troisième dans le département des Landes, concerne la reprise en gestion de la maison de retraite du Berceau au 1er janvier 2007.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- * continuité de l'exploitation,
- * permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * indépendance des exercices,

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions particulières résultant :

* de l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif au plan comptable M22, qui se substitue à l'arrêté du 14 novembre 2003 remplaçant l'instruction n° 87,67 du 16 mars 1987 communément appelée M21 bis, relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux (pris en application du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003).

* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22.

* des règlements n° 99-01 et 99-03 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologués par arrêté du 8 avril 1999.

* de l'avis du Conseil National de la Comptabilité en date du 17 décembre 1998 relatif au plan comptable des associations et fondations.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

* *amortissements* : les biens sont amortis selon le mode linéaire à partir de leur date d'acquisition sur leur durée normale d'utilisation pour le siège et à partir du 1er janvier de l'année qui suit la date d'acquisition pour tous les établissements. Les travaux de rénovation, humanisation ou réhabilitation, ou bien les opérations d'acquisition d'immeubles sont amortis selon le mode progressif (uniquement pour les comptes administratifs) sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de ses opérations : la dotation aux amortissements est égale au montant du remboursement en capital des emprunts souscrits. Pour deux établissements : les maisons de retraites St Léon et François Henri, une partie des constructions qui ont fait l'objet d'un apport en fonds propres pour leur financement, sont amorties par diminution de ces fonds propres. Cette dotation aux amortissements n'est pas financée par le prix de journée.

* *provision pour congés payés* : la méthode de valorisation est individualisée et basée sur la règle du 26ème. Pour l'ensemble des établissements, la provision pour congés payés est comptabilisée sur les comptes consolidés pour un montant de 1 339 345 € (débit du compte 106862 par le crédit des comptes 428200 et 438200). Pour la seconde fois en 2008, la variation de la provision pour congés payés a été comptabilisée en charges (641200 et 645200) dans les comptes consolidés pour un montant de 72 306 €.

* *provision pour risques et charges* : sur l'exercice 2008, plusieurs litiges prud'hommes sont en cours sur les maisons de retraite St Léon, Grand Bon Pasteur, Notre Dame de Bonne Espérance et l'Ermitage Lamourous. L'évolution des dotations et des reprises est détaillée dans le tableau de la page A - 4 (5). Les autres provisions ne concernent que des autres charges (pérennisation des emplois jeunes, provision pour départ à la retraite).

* *subvention d'investissement* : conformément à l'avis du CNC du 17 juillet 1985 et au règlement n°99-01 du CRC, ces subventions, qu'elles soient affectées en compte 1026 ou 131, sont reprises au résultat par le compte 777, au rythme de l'amortissement des biens financés. Seul figure au bilan le montant net des subventions d'investissement non inscrites au compte de résultat.

* *fonds dédiés RTT* : selon l'article 3 du règlement n°99-01, les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Depuis la mise en place des 35 heures à l'ADGESSA, au 1er février 2000, pour chaque établissement, les fonds dédiés RTT sont alimentés par les ressources suivantes : gel de la valeur du point et de l'ancienneté, dotation accordée par les financeurs, allègements de charges sociales de sécurité sociale et aides de l'état (lois Aubry I et II et Fillon). Le coût total des embauches réalisées dans le cadre du passage aux 35 heures (salaires brut + charges sociales et fiscales) vient en diminution des ressources comptabilisées au crédit de ce compte. Sur la durée de 5 ans, le plan de financement des 35 heures doit s'équilibrer. Ainsi, pendant les cinq premières années, le passage à 35 heures n'a aucune incidence sur les résultats de l'association et des établissements. Voir tableau résumé en annexe A - 4(4).

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

Seul l'Ermitage Lamourous s'est vu refusé le traitement en fonds dédiés : le coût des embauches diminué des aides est directement pris en charge dans le budget prévisionnel et au compte administratif. Au 31/12/2005, l'ensemble des écritures étaient closes, les demandes d'affectation des soldes ont été faites auprès des tutelles et toujours en attente pour certaines à la date de clôture des comptes 2008.

Le traitement comptable en fonds dédiés du passage aux 35 heures s'est terminé le 31 janvier 2005. L'affectation du solde du compte dans chaque établissement a fait l'objet d'une proposition dans les comptes administratifs 2006 en fonction des résultats de chacun, pour validation par les autorités de tutelle. Seuls 4 établissements ont vu leur compte soldé par les services de tutelles au cours de l'année 2007, 1 en 2008, quatre autres sont reportés. Dans cette attente, les fonds dédiés sont considérés comme des réserves transférées en report à nouveau négatif cette année car le solde est débiteur.

Dans le cadre de l'application du principe de convergence progressive vers les normes européennes et normes internationales d'information financière (IFRS), retenu par la France, deux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC 2002-10 et CRC 2004-06) viennent modifier le plan comptable général (PCG). Notre association étant soumise à l'obligation de certification de nos comptes annuels consolidés par un commissaire aux comptes est concernée par cette nouvelle réglementation comptable.

Les deux règlements CRC concernent :

- la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- les nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des actifs,
- le principe de la ventilation des immobilisations corporelles par composants et les dépenses de gros entretien et grandes révisions.

Les retraitements opérés sont les suivants :

- les charges à répartir ont été annulées en 2005 dans les comptes consolidés.
- la décomposition des immobilisations a été calculée sur les constructions selon la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables au 1er/01/2005. L'impact du calcul sur les nouvelles dotations aux amortissements à partir des valeurs nettes comptables sur la durée résiduelle, en fonction d'une répartition des composants d'après un référentiel fourni par le cabinet d'étude et d'ingénierie de l'Association, est inclus dans les comptes consolidés. Les règlements comptables ont été également appliqués aux acquisitions (construction et aménagements réalisés depuis 2005). L'impact sur les comptes consolidés est une minoration de la dotation aux amortissements de 55 110,40 €.
- une évaluation des terrains a été réalisée et intégrée dans les comptes annuels pour les établissements dont l'Association est propriétaire des immeubles (Saint Léon, Bossège et Lamourous pour la structure La Passerelle à Eysines).

Rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés de l'association s'élèvent à 143 044 € brut.

Charges de commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008) :

Les charges relatives au commissaire aux comptes apparaissant dans le compte de résultat pour 26 000 € concernent exclusivement la mission de contrôle légal des comptes.

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIFDocument soumis
au visa du commissaire
aux comptes**IMMOBILISATIONS**

Rubriques	Valeur brute en début d'exercice	AUGMENTAT°	DIMINUTIONS		Valeur brute en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement	Virement de poste à poste	Cession / Mise au rebut	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de recherche	108 072,52 €	83 257,06 €	- €	68 099,32 €	123 230,26 €
Logiciels	195 511,97 €	28 020,28 €	- €	3 428,30 €	220 103,95 €
Fonds de commerce	241 181,74 €	- €	- €	- €	241 181,74 €
<i>Total I</i>	544 766,23 €	111 277,34 €	- €	71 527,62 €	584 515,95 €
CORPORELLES					
Terrains	681 696,13 €	259 000,00 €	- €	- €	940 696,13 €
Constructions sur sol propre	15 263 040,57 €	997,34 €	- €	- €	15 264 037,91 €
Constructions sur sol d'autrui	13 478 368,90 €	10 425 119,57 €	- €	453 866,61 €	23 449 621,86 €
Constructions IGAA	1 612 125,38 €	- €	- €	1 082 412,22 €	529 713,16 €
<i>Charges à répartir et à étaler (IFRS) Voir A - 3</i>	<i>247 099,73 €</i>				<i>247 099,73 €</i>
Installations techn. Mat. Ind. Out.	2 662 147,47 €	148 769,64 €	- €	157 363,71 €	2 653 553,40 €
Installations générales, agencements	2 161 933,79 €	455 285,79 €	- €	78 604,08 €	2 538 615,50 €
Matériel de transport	374 422,34 €	36 383,20 €	- €	48 845,59 €	361 959,95 €
Matériel de bureau et informatique	379 081,70 €	47 847,93 €	- €	43 762,84 €	383 166,79 €
Mobilier	751 668,15 €	443 932,83 €	- €	13 881,03 €	1 181 719,95 €
Immobilisations en cours	6 474 230,87 €	4 544 164,82 €	5 655 238,09 €	479 306,26 €	4 883 851,34 €
<i>Total II</i>	44 085 815,03 €	16 361 501,12 €	5 655 238,09 €	2 358 042,34 €	52 434 035,72 €
FINANCIERES					
Prêts	420,00 €	- €	- €	420,00 €	- €
Autres	10 758,61 €	191,58 €	- €	- €	10 950,19 €
<i>Total III</i>	11 178,61 €	191,58 €	- €	420,00 €	10 950,19 €
TOTAL GENERAL (I + II + III)	44 641 759,87 €	16 472 970,04 €	5 655 238,09 €	2 429 989,96 €	53 029 501,86 €

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Montant en début d'exercice + amort. IFRS	DOTATIONS	REPRISES		Montant en fin d'exercice
		Acquisitions - Apports - Virement - Amort. IFRS	Virement de poste à poste + amort. IFRS	Cession / Mise au rebut	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement	71 429,97 €	2 331,99 €	- €	68 099,32 €	5 662,64 €
Logiciels	119 858,46 €	57 372,97 €	- €	3 428,30 €	173 803,13 €
Fonds de commerce	20 376,29 €	3 671,55 €	- €	- €	24 047,84 €
<i>Total I</i>	211 664,72 €	63 376,51 €	- €	71 527,62 €	203 513,61 €
CORPORELLES					
Terrains	74 389,98 €	7 962,74 €	- €	- €	82 352,72 €
Constructions sur sol propre	6 206 754,30 €	600 852,93 €	59 863,46 €	- €	6 747 743,77 €
Constructions sur sol d'autrui	6 439 592,24 €	630 415,19 €	50 482,09 €	417 819,84 €	6 601 705,50 €
Constructions IGAA	1 345 921,60 €	101 052,61 €	- €	934 931,91 €	512 042,30 €
Installations techn. Mat. Ind. Out.	1 977 366,13 €	150 806,13 €	- €	145 858,15 €	1 982 314,11 €
Installations générales, agencements	1 216 477,79 €	128 304,18 €	7 591,80 €	72 004,70 €	1 265 185,47 €
Matériel de transport	281 453,00 €	30 611,01 €	- €	47 709,25 €	264 354,76 €
Matériel de bureau et informatique	258 133,18 €	44 701,06 €	- €	42 103,72 €	260 730,52 €
Mobilier	581 450,92 €	32 783,11 €	- €	13 881,03 €	600 353,00 €
<i>Total II</i>	18 381 539,14 €	1 727 488,96 €	117 937,35 €	1 674 308,60 €	18 316 782,15 €
TOTAL GENERAL (I + II)	18 593 203,86 €	1 790 865,47 €	117 937,35 €	1 745 836,22 €	18 520 295,76 €

II - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**VENTILATION DES DOTATIONS**

Rubriques	Linéaires	Dégressives	Progressives	IFRS	Dérogatoires (en - des fonds propres)
INCORPORELLES					
Frais d'établissement	2 331,99 €				
Logiciels	57 372,97 €				
Fonds de commerce	- €		3 671,55 €		
<i>Total I</i>	59 704,96 €	- €	3 671,55 €	- €	- €
CORPORELLES					
Terrains	7 962,74 €				
Constructions sur sol propre	280 926,03 €		270 921,10 €		49 005,80 €
Constructions sur sol d'autrui	137 649,41 €		389 635,78 €		103 130,00 €
Constructions IGAA	101 052,61 €				
Installations techn. Mat. Ind. Out.	150 806,13 €		- €		
Installations générales, agencements	121 587,81 €		6 716,37 €		
Matériel de transport	30 611,01 €				
Matériel de bureau et informatique	44 701,06 €				
Mobilier	32 783,11 €				
<i>Total II</i>	908 079,91 €	- €	667 273,25 €	- €	152 135,80 €
TOTAL GENERAL (I + II)	967 784,87 €	- €	670 944,80 €	- €	152 135,80 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes**CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (soldé en consolidé)**

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations	Dotations (transférées en dot. s/immob.)	Fin d'exercice
Pénalités renégociation emprunts (1997)				
- Maison de retraite NDBE	22 682,95 €		22 682,95 €	- €
- Maison de retraite Saint-Joseph	19 802,00 €		19 802,00 €	- €
VNC des anciens bâtiments détruits (rénovation 1999)				
- Maison de retraite du Bon Pasteur	74 816,43 €		4 400,96 €	70 415,47 €
- Foyer du Bon Pasteur	18 704,11 €		1 100,24 €	17 603,87 €
Intérêts courus emprunts	42 484,85 €		42 484,85 €	- €
Honoraires recrutement directeur Saint Léon	4 927,66 €		4 927,66 €	- €
Honoraires recrutement directrice Bossège (2004)	2 653,10 €		2 653,10 €	- €
TOTAL GENERAL	186 071,10 €	- €	98 051,76 €	88 019,34 €

ETAT DES CREANCES A PLUS OU MOINS D'UN AN

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Prêts		- €	
Autres immobilisations financières	10 950,19 €	10 950,19 €	
Fournisseurs rabais remises ristournes	6 995,19 €	6 995,19 €	
Clients douteux ou litigieux	83 113,96 €	83 113,96 €	
Créances usagers et organismes payeurs	2 176 869,83 €	2 176 869,83 €	
Personnel et comptes rattachés	2 291,00 €	2 291,00 €	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 027,79 €	3 027,79 €	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	3 722 483,19 €	3 722 483,19 €	
Débiteurs divers	297 060,46 €	297 060,46 €	
Charges constatées d'avance	41 319,08 €	41 319,08 €	
TOTAL GENERAL	6 344 110,69 €	6 344 110,69 €	- €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS****3.1 FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE**

La gestion des établissements a été confiée à l'ADGESSA par des Congrégations religieuses et des Associations diocésaines. Des conventions ont été signées avec ces dernières. Elles prévoient la mise à disposition des terrains et des immeubles, ainsi que l'apport de certains matériels. Au terme des conventions, l'ensemble des patrimoines respectifs seront repris par les Congrégations et les Diocèses en l'état.

Cette dernière disposition est exprimée dans le bilan par l'inscription des valeurs des "patrimoines intégrés" dans le compte **103000 "Fonds associatif avec droit de reprise"**.

<u>Signataires des conventions</u>	<u>Etablissement concerné</u>	<u>Date signature</u>	<u>Valeur du patrimoine intégré</u>
Congrégation des Soeurs de Marie-Joseph et de la Miséricorde au Dorat (94 - Villiers s/Marne)	Ermitage LAMOUROUS	31/mars/1982	30 489,80 €
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite SAINT-JOSEPH	1/janv/1986	233 017,72 €
Congrégation des Sœurs du Saint-Cœur de Marie (12 - Rodez)	Maison de retraite NDBE	1/mai/1986	55 612,38 €
Congrégation des Bénédictins de l'Abbaye de Belloc (64 - Urt)	Maison de retraite SAINT-LEON	1/janv/1995	1 395 571,65 €
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite et Foyer du BON PASTEUR	1/janv/1997	81 884,10 €
Congrégation des Sœurs de Sainte-Marthe (24 - Trélissac)	Maison de retraite du GRAND BON PASTEUR	7/déc/2002	205 043,93 €
Association Diocésaine de Bayonne (64)	Maison de retraite FRANCOIS HENRI	1/août/2003	170 172,22 €
Association Essor Pomarézien (40)	Maison de retraite BERNEDE	1/janv/2006	300 285,19 €

TOTAL =

2472 076,99 € soumis au visa du commissaire aux comptes
--

3.2 FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE

<u>Etablissements</u>	<u>102100 Valeur du patrimoine intégré</u>	<u>102500 Legs et donation</u>	<u>102600 Fonds associatif - subvention d'investissement</u>	<u>Total</u>
Siège social	6 879,41 €			6 879,41 €
Maison de retraite NDBE		235 705,36 €	1 537 631,28 €	1 773 336,64 €
Maison de retraite Saint Joseph		48 265,89 €	1 075 142,12 €	1 123 408,01 €
Maison de retraite Saint Léon		318 441,83 €		318 441,83 €
Maison de retraite du Bon Pasteur		22 181,22 €	384 857,53 €	407 038,75 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur			1 471 376,44 €	1 471 376,44 €
Maison de retraite François Henri			562 975,66 €	562 975,66 €
Maison de retraite Saint Jean	46 256,46 €			46 256,46 €
Maison de retraite Bossège		2 142,00 €		2 142,00 €
Maison de retraite Le Berceau	560 343,30 €			560 343,30 €
Foyer du Bon Pasteur		14 466,73 €	42 761,89 €	57 228,62 €
Foyer Jenny Lepreux		196 555,38 €	469 547,60 €	666 102,98 €
Ermitage Lamourous			350 303,39 €	350 303,39 €
Total	613 479,17 €	837 758,41 €	5 894 595,91 €	7 345 833,49 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES FONDS ASSOCIATIFS

3.3 FONDS ASSOCIATIFS - RESERVES

Etablissements	106300 Réserve statutaire et contractuelle	106820 Excédents affectés à l'investissement	106850 Réserves de trésorerie	106860 Réserves de compensation	106880 Autres réserves	Total
Siège social + Association		53 881,37 €			40 998,74 €	94 880,11 €
Maison de retraite NDBE		427 227,95 €	16 745,35 €	27 289,02 €		471 262,32 €
Maison de retraite Saint Joseph		154 830,21 €	16 488,59 €			171 318,80 €
Maison de retraite Saint Léon		91 306,91 €	37 712,56 €			129 019,47 €
Maison de retraite Bon Pasteur		202 286,95 €	23 000,00 €	73 581,13 €		298 868,08 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur		213 632,17 €		17 330,52 €		230 962,69 €
Maison de retraite François Henri		35 933,44 €	3 458,41 €	17 549,45 €		56 941,30 €
Maison de retraite Saint Jean		19 532,58 €		12 734,81 €	31 377,24 €	63 644,63 €
Maison de retraite Bossège					13 371,12 €	13 371,12 €
Maison de retraite Bernède				10 796,81 €	55 787,00 €	66 583,81 €
Foyer du Bon Pasteur		102 951,85 €		12 110,86 €		115 062,71 €
Foyer Jenny Lepreux		565 823,31 €	12 000,00 €	44 983,45 €		622 806,76 €
Ermitage Lamourous		1 155 311,96 €	53 196,52 €			1 208 508,48 €
Total	- €	3 022 718,70 €	162 601,43 €	216 376,05 €	141 534,10 €	3 543 230,28 €

3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Etablissements	Subventions d'investissement renouvelables nettes début	Subventions perçues au cours de l'exercice	Reprise subventions inscrites au compte de résultat	Total subventions nettes fin exercice
Siège social	333 794,00 €	312 794,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €
Maison de retraite NDBE	10 992,96 €		1 570,42 €	9 422,54 €
Maison de retraite Saint Joseph	9 504,27 €		2 199,64 €	7 304,63 €
Maison de retraite Saint Léon	27 018,36 €		3 124,49 €	23 893,87 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	3 970,94 €		1 985,46 €	1 985,48 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	1 313 304,25 €	1 770 050,00 €	1 119,13 €	3 082 235,12 €
Maison de retraite François Henri	3 379,75 €	84 163,85 €	3 397,35 €	84 146,25 €
Maison de retraite Saint Jean	3 513,38 €		895,76 €	2 617,62 €
Maison de retraite Bossège	2 290,30 €		572,57 €	1 717,73 €
Maison de retraite Bernède	15 000,00 €		3 750,00 €	11 250,00 €
Maison de retraite Le Berceau	65 910,84 €		11 190,89 €	54 719,95 €
Maison de retraite Bois Gramond		2 807 942,00 €		2 807 942,00 €
Ermitage Lamourous	1 262 924,20 €		45 735,00 €	1 217 189,20 €
Total	3 051 603,25 €	4 349 361,85 €	86 040,71 €	7 314 924,39 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

3.4 AUTRES FONDS ASSOCIATIFS - PROVISIONS REGLEMENTEES

Etablissements	141000 Réserve de trésorerie	142000 Renouvellement des immobilisations	148600 Différence sur réalisation d'éléments d'actifs	Total
Siège social			1 920,82 €	1 920,82 €
Maison de retraite NDBE	54 302,01 €		59 354,10 €	113 656,11 €
Maison de retraite Saint Joseph			3 723,00 €	3 723,00 €
Maison de retraite Saint Léon			2 812,51 €	2 812,51 €
Maison de retraite Bon Pasteur	41 015,79 €		5 261,52 €	46 277,31 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	53 210,47 €		9 663,76 €	62 874,23 €
Maison de retraite François Henri	41 340,85 €		54 393,62 €	95 734,47 €
Maison de retraite Bernède		5 458,00 €		5 458,00 €
Foyer du Bon Pasteur	27 343,86 €		2 488,17 €	29 832,03 €
Foyer Jenny Lepreux			2 200,00 €	2 200,00 €
Ermitage Lamourous	160 808,50 €		68 102,89 €	228 911,39 €
Total	378 021,48 €	5 458,00 €	209 920,39 €	587 941,87 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DE SUIVI DES RESULTATS

Conformément au PCG de 1999, les résultats des années précédentes en instance d'affectation et repris en N + 2 par les instances de contrôle ont été comptabilisés dans le compte 115000 "Résultat sous le contrôle des tiers financeurs".

Les résultats présentés dans le compte 120000 "Résultat de l'exercice" sont donc établis avant reprise du résultat de la gestion conventionnée de l'année N - 2.

Etablissements	115000 Résultats sous le contrôle des financeurs	120000 Résultats de l'exercice			Total
		Résultat section soins	Résultat sections hébergement + dépendance	Total	
Siège social + Association	20 903,24 €		16 355,34 €	16 355,34 €	37 258,58 €
Maison de retraite NDBE	50 769,56 €	82 864,21 €	13 874,10 €	68 990,11 €	119 759,67 €
Maison de retraite Saint Joseph	172 981,22 €	41 195,72 €	189 756,11 €	148 560,39 €	321 541,61 €
Maison de retraite Saint Léon	309 814,91 €	28 420,95 €	86 917,98 €	115 338,93 €	425 153,84 €
Maison de retraite Bon Pasteur	37 089,73 €	9 302,49 €	15 145,22 €	5 842,73 €	42 932,46 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	279 677,67 €	3 217,60 €	224 310,10 €	227 527,70 €	507 205,37 €
Maison de retraite François Henri	25 000,24 €	10 267,93 €	25 236,89 €	35 504,82 €	60 505,06 €
Maison de retraite Saint Jean	12 495,72 €	8 654,19 €	3 922,35 €	12 576,54 €	25 072,26 €
Maison de retraite Bossège	223 639,80 €	11 943,07 €	3 785,85 €	8 157,22 €	231 797,02 €
Maison de retraite Bernède	115 581,04 €	17 593,29 €	5 910,57 €	23 503,86 €	139 084,90 €
Maison de retraite Le Berceau	476 423,28 €	13 904,66 €	8 230,60 €	5 674,06 €	470 749,22 €
Maison de retraite du Bois Gramond	- €	- €	481,99 €	481,99 €	481,99 €
Foyer du Bon Pasteur	77 629,93 €		37 646,22 €	37 646,22 €	115 276,15 €
SAVS du Bon Pasteur	10 858,59 €		5 345,00 €	5 345,00 €	16 203,59 €
Foyer Jenny Lepreux	63 850,76 €		5 506,55 €	5 506,55 €	69 357,31 €
Ermitage Lamourous	97 937,30 €		233 905,14 €	233 905,14 €	135 967,84 €
Total	- 1 256 574,77 €	48 565,07 €	- 708 761,65 €	660 196,58 €	- 1 916 771,35 €

RESULTATS DE LA GESTION CONVENTIONNEE APRES REPRISE DU RESULTAT N - 2

Etablissements	Résultat global de l'exercice N	Résultat N - 2 après contrôle des tiers financeurs	Total = résultat corrigé à affecter en N + 2
Siege social	2 839,59 €	10 903,00 €	8 063,41 €
Maison de retraite NDBE	68 990,11 €	5 400,52 €	63 589,59 €
Maison de retraite Saint Joseph	148 560,39 €	11 245,51 €	159 805,90 €
Maison de retraite Saint Léon	115 338,93 €	62 188,11 €	177 527,04 €
Maison de retraite Bon Pasteur	5 842,73 €	21 038,47 €	26 881,20 €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	227 527,70 €	5 422,21 €	232 949,91 €
Maison de retraite François Henri	35 504,82 €	8 033,84 €	43 538,66 €
Maison de retraite Saint Jean	12 576,54 €	1 746,00 €	14 322,54 €
Maison de retraite Bossège	8 157,22 €	49 404,64 €	57 561,86 €
Maison de retraite Bernède	23 503,86 €	15 740,68 €	39 244,54 €
Maison de retraite Le Berceau	5 674,06 €	221 444,95 €	215 770,89 €
Foyer du Bon Pasteur	37 646,22 €	2 500,00 €	40 146,22 €
SAVS du Bon Pasteur	5 345,00 €	1 448,43 €	3 896,57 €
Foyer Jenny Lepreux	5 506,55 €	1 631,37 €	7 137,92 €
Ermitage Lamourous	233 905,14 €	52 533,62 €	181 371,52 €
Total	- 678 909,52 €	- 293 468,43 €	- 972 377,95 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT CUMULE DES ETABLISSEMENT AU RESULTAT CONSOLIDE (après retraitements IFRS et provisions)

Libellé des retraitements comptables	Incidences sur le résultat	
	Négatives	Positives
Résultat cumulé des établissements		- 660 196,58 €
<u>Modifications</u>		
Provision pour risque prud'homal	18 000,00 €	
IFRS reprise dotation charges à étaler en charges d'amort. d'immob.		4 927,66 €
Provision pour dépréciation des créances douteuses	14 246,00 €	
Reprise provision pour dépréciation créances douteuses		8 000,00 €
IFRS amortissements régularisation sur invest. Antérieurs à 2005		98 267,06 €
IFRS amortissements régularisation sur invest. 2005	29 807,52 €	
IFRS amortissements régularisation sur invest. 2006	24 130,95 €	
IFRS amortissements régularisation sur invest. 2007		10 781,81 €
IFRS annulation amortissement terrain Eysines 2005		
Variation provision congés à payer + charges	72 306,00 €	
IFRS retraitement VNC immobilisations détruites sur GBP	216 499,69 €	
Total incidences négatives/positives	374 990,16 €	121 976,53 €

NOUVEAU RESULTAT CONSOLIDE APRES RETRAITEMENTS

RESULTAT DEFICITAIRE CONSOLIDE

- 913 210,21 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation et dotation de l'exercice	Diminution et reprise de l'exercice	Montant en fin d'exercice
<u>151800 Autres provisions pour risques</u>				
Mdr Saint Léon / litige prud'homal	12 000,00 €			12 000,00 €
Mdr St Joseph / hausse charges convention tripartite	18 344,66 €			18 344,66 €
Mdr Grand Bon Pasteur / prov. litiges prud'hommes	- €			- €
Ermitage Lamourous prov. Litige prud'homal	12 000,00 €	18 000,00 €		30 000,00 €
Sous-total 1	42 344,66 €	18 000,00 €	- €	60 344,66 €
<u>157200 Provision pour grosses réparations</u>				
	NEANT			- €
				- €
Sous-total 2	- €	- €	- €	- €
<u>158800 Autres provisions pour charges</u>				
Foyer Jenny Lepreux / prov. départ à la retraite	9 750,00 €	7 800,00 €		17 550,00 €
FoyerBon Pasteur / excédent 2006 évaluation interne	- €	2 500,00 €		2 500,00 €
Mdr NDBE / prov. Litige prud'homal	5 765,00 €		5 765,00 €	- €
	- €			- €
Sous-total 3	15 515,00 €	10 300,00 €	5 765,00 €	20 050,00 €
Total (1 + 2 + 3)	57 859,66 €	28 300,00 €	5 765,00 €	80 394,66 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES ARTT

(Compte remonté en report à nouveau négatif au passif du bilan)

Etablissements	Fonds à engager en début d'exercice (198100)	Utilisation au cours de l'exercice (789410)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (689410)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (198100)
Siège social	13 623,14 €	13 623,14 €		- €
Maison de retraite NDBE	5 853,55 €	5 853,55 €		- €
Maison de retraite Saint Joseph	- 6 182,95 €			- 6 182,95 €
Maison de retraite Saint Léon	25 230,00 €	25 230,00 €		- €
Maison de retraite Bon Pasteur	6 428,91 €	6 428,91 €		- €
Maison de retraite Grand Bon Pasteur	- 16 685,54 €			- 16 685,54 €
Maison de retraite François Henri	1 690,55 €	1 690,55 €		- €
Foyer + SAVS du Bon Pasteur	- 24 891,26 €			- 24 891,26 €
Foyer Jenny Lepreux	14 815,30 €			14 815,30 €
Total	19 881,70 €	52 826,15 €	- €	- 32 944,45 €

III - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**ETAT DES ECHEANCES DES DETTES**

Rubriques	Montant brut	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	13 604 157,89 €	614 450,92 €	2 285 205,81 €	10 704 501,16 €
Emprunts et dettes à moins d'1 an à l'origine	2 962 660,89 €	2 962 660,89 €		
Emprunts et dettes financières divers (CRAMA)	956 183,69 €	109 000,81 €	322 694,77 €	524 488,11 €
Emprunts Congrégations / Diocèses / Caisses retraites	351 537,90 €	21 278,48 €	128 202,55 €	202 056,87 €
Dépôts et cautionnements reçus	70 646,87 €	70 646,87 €		
Intérêts courus	15 862,46 €	15 862,46 €		
Avances et acomptes reçus		- €		
Fournisseurs et comptes rattachés	878 166,66 €	878 166,66 €		
Personnel et comptes rattachés	884 927,25 €	884 927,25 €		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 670 254,93 €	1 670 254,93 €		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	425 869,88 €	425 869,88 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 668 023,54 €	2 668 023,54 €		
Autres dettes	717 796,83 €	717 796,83 €		
Produit constatés d'avance	452,38 €	452,38 €		
TOTAL GENERAL	25 206 541,17 €	11 039 391,90 €	2 736 103,13 €	11 431 046,14 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice	4 242 468,00 €			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	758 080,47 €			

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

DETAIL DES EMPRUNTS PAR ETABLISSEMENT

Etablissements	Capital restant dû	1 an au plus	+ 1 an à - 5 ans	+ 5 ans
Maison de retraite NDBE	452 557,72 €	142 812,36 €	180 591,66 €	129 153,70 €
Maison de retraite Saint Joseph	101 920,10 €	45 208,46 €	48 585,72 €	8 125,92 €
Maison de retraite Saint Léon	1 041 122,44 €	91 650,33 €	397 997,40 €	551 474,71 €
Maison de retraite et Foyer du Bon Pasteur	971 710,56 €	54 435,43 €	238 750,19 €	678 524,94 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	7 512 753,60 €	169 069,56 €	1 002 192,63 €	6 341 491,41 €
Maison de retraite François Henri (1)	389 066,52 €	20 484,65 €	78 756,48 €	289 825,39 €
Maison de retraite Bossège	1 159 829,55 €	48 195,59 €	207 124,17 €	904 509,79 €
Maison de retraite Saint Jean	16 012,39 €	1 824,55 €	8 062,21 €	6 125,63 €
Maison de retraite Bernède	29 970,07 €	14 712,21 €	15 257,86 €	- €
Maison de retraite Le Berceau	318 082,57 €	81 940,74 €	211 274,55 €	24 867,28 €
Foyer Jenny Lepreux	19 811,81 €	3 910,52 €	15 901,29 €	- €
Ermitage Lamourous	2 798 545,13 €	63 326,66 €	301 438,52 €	2 433 779,95 €
Siège	100 279,28 €	6 941,41 €	30 170,45 €	63 167,42 €
TOTAL GENERAL	14 911 661,74 €	744 512,47 €	2 736 103,13 €	11 431 046,14 €

(1) Les emprunts de la maison de retraite François Henri ont été contractés en 1981, 1983 et 1989 auprès du Diocèse de Bayonne. Ceux-ci sont sans intérêts et les durées de remboursement vont de 30 à 50 ans. Ces emprunts ont financé des travaux de mises aux normes et de sécurité. A la date de reprise en gestion de l'établissement en 2003, ces emprunts n'ont pas fait l'objet de confirmation par le Diocèse.

V - SECTIONS D'INVESTISSEMENT**SECTION D'INVESTISSEMENT CUMULEE**Ressources

Fonds associatifs sans droit de reprise - valeur patrimoine intégré	988 695,32 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - subvention d'investissement	5 941 053,18 €	
Fonds associatifs sans droit de reprise - libéralités ayant le caractère d'apport	519 316,58 €	
Fonds associatifs - réserve pour projet associatif	91 785,74 €	
Fonds associatifs - excédents affectés à l'investissement	3 022 718,70 €	
Fonds associatifs - autres réserves	49 748,36 €	
Fonds associatifs avec droit de reprise	2 096 860,84 €	
Subventions d'investissements renouvelables	4 514 924,25 €	
Provisions règlementées - différence sur réalisation d'éléments d'actifs	200 256,63 €	
Emprunts	14 655 083,40 €	
Intérêts courus	15 086,26 €	
Total des ressources		32 095 529,26 €

Emplois

Immobilisations brutes	47 163 714,04 €	
- amortissements	- 17 804 238,48 €	
Total des emplois		29 359 475,56 €

SOLDE AU 31 DECEMBRE 2008 = 2 736 053,70 €

RAPPEL SOLDE AU 31 DECEMBRE 2007 = 862 883,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT PAR ETABLISSEMENT

	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Maison de retraite NDBE	99 616,53 €	7 898,75 €
Maison de retraite Saint Joseph	131 019,87 €	102 402,36 €
Maison de retraite du Bon Pasteur	45 478,89 €	68 027,05 €
Maison de retraite Saint Léon	33 626,06 €	241 870,84 €
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	- 363 716,00 €	1 348 429,80 €
Maison de retraite François Henri	38 910,38 €	38 628,10 €
Maison de retraite Saint Jean	19 896,55 €	29 812,97 €
Maison de retraite Bossège	2 444,10 €	17 265,11 €
Maison de retraite Bernède	17 214,98 €	50 837,86 €
Maison de retraite Le Berceau	186 630,41 €	155 072,54 €
Foyer Jenny Lepreux	182 715,79 €	198 582,43 €
Foyer du Bon Pasteur	9 072,97 €	20 838,83 €
Ermitage Lamourous	406 091,17 €	382 723,55 €
Siège social + Association	53 882,00 €	73 663,51 €
Total	862 883,70 €	2 736 053,70 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

VI - ETAT DETAILLE DES CREDITS-BAIL						
NATURE DU BIEN / ORGANISME FINANCIER	Date début	Durée	Valeur origine TTC	Annuités		Valeur de rachat
				Exercice	Restantes	
Mdr et Foyer Bon Pasteur / BNP Lease <i>Photocopieur/fax couleur</i>	04/12/2007	21 T	18 934,52 €	3 762,26 €	16 861,17 €	298,45 €
TOTAL			18 934,52 €	3 762,26 €	16 861,17 €	298,45 €

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

VII - ETAT DETAILLE DU PERSONNEL AU 31/12/2008						
Etablissements	Effectif total	Hommes	Femmes	Temps plein	Temps partiel	ETP
Maison de retraite Notre Dame de Bonne Espérance	64	10	54	39	9,88	48,88
Maison de retraite Saint-Léon	53	5	48	35	5,97	40,97
Maison de retraite Saint-Joseph	74	7	67	52	6,40	58,40
Maison de retraite du Bon Pasteur	46	10	36	25	4,16	29,16
Maison de retraite du Grand Bon Pasteur	72	14	58	36	3,43	39,43
Maison de retraite François Henri	29	3	26	19	3,23	22,23
Maison de retraite Saint Jean	32	3	29	21	2,12	23,12
Maison de retraite Bossège	36	6	30	18	5,06	23,06
Maison de retraite Bernède	45	3	42	31	1,78	32,78
Maison de retraite Le Berceau	64	3	61	40	6,77	46,77
Foyer Jenny Lepreux	44	7	37	25	6,45	31,45
Foyer et SAVS du Bon Pasteur	17		17	10	1,96	11,96
Ermitage Lamourous	89	24	65	67	10,30	77,30
Siège social	4	1	3	4	-	4,00
TOTAL	669	96	573	422	67,51	489,51

VIII - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**ENGAGEMENTS RECUS**

Legs et donations :

N E A N T

Garantie, cautions obtenues :

Pour les établissements St Joseph, NDBE, Jenny Lepreux, Bon Pasteur et Grand Bon Pasteur, les emprunts auprès de la BCME et du Crédit Agricole sont garantis par l'engagement du Conseil Général de Dordogne et de Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée.

L'emprunt réalisé auprès du Crédit Mutuel pour l'Ermitage Lamourous est garanti par l'engagement du Conseil Général de la Gironde de la prise en charge des annuités dans le prix de journée. Le second emprunt contracté auprès de la CDC pour les travaux de de rénovation est garanti par le Conseil Général de la Gironde.

Pour l'acquisition de la Résidence Bossège, l'emprunt contracté auprès de Dexia est garanti par la caution de la mairie de St Laurent du Médoc à hauteur de 30%. La garantie du Conseil Général a été obtenue à hauteur de 70 %.

Les emprunts contractés auprès de DEXIA pour le financement de la réhabilitation/extension de la maison de retraite du Grand Bon Pasteur, et la création de l'EHPAD du Bois Gramond à Eysines sont garantis à 100 % par le Conseil Général de la Gironde.

Droit d'usage de locaux :

Mise à disposition gratuite des locaux du siège social.

Biens reçus en crédit-bail :

N E A N T

Autorisation de découverts :

Néant mais la gestion de la trésorerie est centralisée au niveau du siège pour le placement financier des excédents et pour la couverture des découverts des établissements.

Deux lignes de trésorerie de préfinancement ont été ouvertes auprès de DEXIA dans l'attente du versement des fonds prévus au plan de financement de l'EHPAD du Bois Gramond (subvention du Conseil Général, subventions des caisses de retraite, prêt CRAMA).

ENGAGEMENTS DONNES

Garantie, avals et cautions données :

N E A N T

Suretés réelles consenties (hypothèques, nantissements) :

Nantissement auprès de DEXIA des valeurs mobilières de placement pour un montant de 150K€ en garantie d'un emprunt de 300 K€ pour l'établissement Saint Léon en 2007. Les mains levées se font au fur et à mesure du remboursement de l'emprunt.

Redevances de crédit-bail :

Voir tableau page A - 7

Engagement en matière de retraites :

326 180 €

Calculs réalisés sur la base des CDI présents au 31 décembre de l'année en fonction des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives 51 et 66, d'une table de mortalité, de taux d'actualisation (rotation du personnel, majoration des salaires, taux moyen charges sociales et fiscales de 55,31 %) et à partir du salaire moyen brut annuel.

Document soumis
au visa du commissaire
aux comptes

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

N E A N T